

# CGT CFTC CFDT SNFORT

## La soit disant « modernisation » de notre système de rémunération

### Le NIS ou comment perdre les acquis des 10 dernières années

Les premiers éléments que nous connaissons du Nouvel Instrument Salarial que veut créer la Direction de Radio France montrent qu'il s'agit bien comme on le craignait d'un nouveau système salarial qui modifiera profondément le calcul et le mécanisme de nos rémunérations. Ce que nous savons du projet :

- La Direction a l'intention de regrouper la prime de fin d'année, la prime de modernisation, les indemnités de fonction et autres primes mensuelles ramenées à leur montant annuel en une seule prime globale annuelle. De fait ces primes n'existeront donc plus dans l'avenir (y compris la PFA qui était plus élevée pour les salaires les moins importants).
- Le montant annuel de cette nouvelle prime globale est divisé par douze, puis multiplié par treize et demi : c'est la différence entre ces deux opérations qui crée l'augmentation la première année.
- Ce nouveau montant est alors ajouté au salaire de qualification multiplié par douze et à la prime d'ancienneté multipliée par douze. Le résultat donne la rémunération annuelle.
- Cette rémunération est alors divisée par treize. La Direction crée ainsi artificiellement avec les éléments déjà existant un treizième mois.
- La négociation portera chaque année sur le montant du treizième de cette prime globalisée.

Ce que l'on peut d'ores et déjà en dire :

- Ce système conduit à raisonner en salaire annualisé sur lequel seule cette nouvelle prime globale peut varier. (addition des anciennes primes qui elles sont supprimées)
- Les salariés qui ont déjà de grosses primes sont très avantagés par rapport à ceux qui en ont peu ou pas du tout.
- Les augmentations ne se feront plus que par le biais de cette nouvelle prime. On peut donc légitimement craindre que la part de cette prime dans la rémunération des salariés devienne de plus en plus grande au détriment du salaire de qualification.
- La Prime de Fin d'Année à laquelle de nombreux salariés sont attachés car elle est inversement proportionnelle au salaire de qualification, disparaît totalement.
- Contrairement à ce que prétend la Direction l'augmentation n'est pas identique en pourcentage pour tous.

Rappelons que le député P. Martin Lalande dans son rapport sur la convention collective indique que notre convention collective ne devait pas être dénoncée immédiatement. Il précise qu'il est souhaitable de créer en amont un nouveau système que l'on pourrait substituer à notre convention au moment de sa dénonciation.

Le nouveau système salarial proposé par Radio France correspond exactement à cette stratégie. D'année en année nous verrons s'accroître la part de ce nouvel élément salarial variable jusqu'au jour où le salaire de qualification, dont le gouvernement bloque la valeur du point d'indice, aura un poids si faible que le gouvernement pourra le supprimer.

**La direction a déclaré qu'elle ne touchait pas à notre système salarial. Elle veut la faire mourir en l'ignorant !**

**Quelle est la valeur d'un système salarial qui n'évolue que par l'augmentation d'une prime ?**

**Que se passera t-il au fil des années si l'absence d'augmentation de la valeur du point d'indice perdure et que le nombre de mesures des CPS diminue comme la direction l'a déjà annoncé ?**

**Ce système conduit inévitablement au retour de l'individualisation qui existait avant la convention collective.**

**La revendication des 310 points est plus que jamais légitime !**

Paris, le 11 avril 2005